

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 41 (1905)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

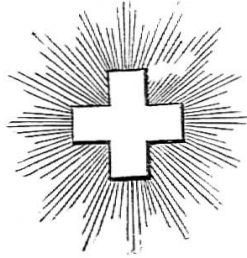
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Enseignement antialcoolique. — Lettre de Paris. — Chronique scolaire : Vaud, Neuchâtel, Jura bernois, Valais, Fribourg. — PARTIE PRATIQUE : Sciences naturelles : Le baromètre. Comment on recherche la densité absolue des minéraux. — Grammaire critique : Le tiret. — Dictée. — Récitation. — Arithmétique : Problèmes sur les mélanges. — Comptabilité pour les jeunes filles : Prix de revient.*

ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Ensuite d'une décision de la Commission scolaire, M. J. Clerc, pasteur à Cernier, a donné au corps enseignant de la Chaux-de-Fonds une série de cinq conférences sur l'enseignement antialcoolique.

Les conférences de M. J. Clerc ont eu le mérite de prouver abondamment l'universalité du péril alcoolique et l'urgence d'une défense résolue des nouvelles générations contre le danger, ce qui est la tâche particulièrement dévolue à l'école.

Nous ne nous risquons pas en affirmant que l'unanimité de nos maîtres et maîtresses est convaincue des maux que l'alcoolisme cause dans nos familles et dans notre pays, de la nécessité de lutter contre ce fléau et du devoir de l'école de prendre part à la lutte. L'école doit contribuer à rectifier les idées fausses et à détruire les préjugés au sujet de l'action de l'alcool sur notre organisme, et mettre les enfants en garde contre les tentations et les dangers qui les guettent à leur entrée dans la vie pratique.

La nécessité d'un enseignement antialcoolique étant reconnue par ceux-là mêmes qui seraient appelés à le donner, quelle doit être la tendance de cet enseignement et quelle forme doit-il revêtir ?

Il paraîtra aisé de répondre à la première de ces deux questions, si l'on réfléchit à ce que peut être l'action de l'école dans l'éducation du peuple. Il n'appartient pas à l'école de rompre en visière aux idées généralement reçues. Dans un pays monarchique, il ne

serait pas admissible qu'un instituteur proclamât le gouvernement républicain comme le meilleur. Dans des pays où la consommation des boissons alcooliques est dans les mœurs, il serait imprudent que l'école condamnât absolument l'usage modéré du vin et de la bière. Si l'on enseignait aux élèves que chacun doit s'abstenir de toute boisson renfermant de l'alcool, ils devraient blâmer dans leur for intérieur leurs parents qui prendraient un verre de vin ou de bière à leurs repas. Mais un enfant paierait trop cher la notion la plus saine dans un domaine quelconque, si pour l'acquérir, il devait perdre quelque chose du respect qu'il doit à ses parents.

Un motif d'un autre ordre pour que l'école ne condamne pas l'usage modéré de nos boissons usuelles, c'est que les médecins sont loin d'être d'accord entre eux sur cette question. Tandis que certains font de l'alcool un poison, un grand nombre, et nous croyons pouvoir dire la grande majorité des hommes de science, ne songe nullement à proscrire sans rémission le produit de la vigne. L'école ne pourrait jamais justifier sa prétention d'en savoir plus que les spécialistes.

Un point, en revanche, sur lequel règne l'accord entre les personnes renseignées, c'est que les enfants doivent s'abstenir complètement de toute boisson alcoolique dans leur alimentation habituelle.

Quant aux adultes, les hommes de science admettent qu'ils usent modérément du vin et de la bière, mais qu'ils font bien de s'abstenir des apéritifs et des liqueurs, à cause des ingrédients toxiques qui entrent dans leur composition industrielle. Il va sans dire que l'instituteur apprendra à ses élèves que ceux qui, pour un motif ou pour un autre, poussent la domination de soi-même jusqu'à l'abstinence, méritent le plus grand respect. Voilà donc ce que l'école peut enseigner avec l'approbation de toute personne raisonnable : pour les enfants, abstinence ; pour les adultes, modération.

Sous quelle forme cet enseignement doit-il être donné ? On serait tenté de répondre : au moyen d'une leçon spéciale inscrite à l'horaire. Mais le vent n'est pas à l'augmentation du nombre des heures, et l'on ne saurait sur quelle branche prendre du temps pour le nouvel enseignement. Et puis il ne s'agit pas d'une branche spéciale, comme la grammaire, l'arithmétique ou la géographie, mais plutôt d'un ensemble de notions qui touchent aux sciences naturelles (alimentation, influence de l'alcool sur notre organisme), à l'hygiène (l'abus de l'alcool prédispose aux maladies), à l'instruction morale et civique (préjugés, habitudes, développement de la volonté, devoirs envers soi-même et envers son

entourage, — lois concernant la vente des alcools, les auberges), à la géographie (lieux de production et de fabrication des boissons alcooliques), à l'économie domestique et à l'arithmétique (budget du ménage, dépenses causées par les boissons alcooliques), à l'économie sociale (influence de la consommation des boissons alcooliques sur la richesse publique, établissements créés pour les victimes de l'alcool). On voit qu'il n'est pour ainsi dire pas de leçon qui ne se prête à l'enseignement antialcoolique; à celles que nous venons d'énumérer, il faut ajouter la lecture, car nos manuels renferment des morceaux appropriés, les exercices d'élocution, de composition, d'orthographe, l'écriture même, car au lieu de faire écrire des mots et des phrases quelconques, il est facile d'en proposer qui, de temps à autre, se rapportent à notre sujet.

De temps à autre, disons-nous, car il importe d'éviter les excès de zèle. Rien ne lasse les enfants comme le retour fréquent des mêmes idées, surtout quand le but, plus ou moins déguisé, est de leur faire de la morale. Faites une dictée sur l'alcoolisme, elle les intéressera; faites-en une deuxième, elle leur plaira moins; une troisième les lassera, une quatrième les indisposera; et adieu le bénéfice moral de la leçon! Il faut être si prudent que, dans l'intérêt même de l'antialcoolisme, il est préférable que cet enseignement ne vienne pas à heure fixe dans la semaine. L'instituteur doit y penser toujours et en parler quelquefois, à intervalles irréguliers.

Nous estimons en outre qu'il ne faut donner cet enseignement d'une manière régulière qu'à partir de la troisième année d'école primaire. Au degré élémentaire, l'institutrice se bornera à parler quelquefois des dangers et des méfaits de l'alcool.

Ainsi, il nous paraît indiqué de dire aux instituteurs, non pas : à tel jour, à telle heure, vous ferez de l'antialcoolisme, mais bien : nous vous demandons de faire de l'antialcoolisme une heure par semaine, mais quand bon vous semblera et à la leçon qui vous conviendra. Seulement, comme nous attachons une grande importance à cet enseignement, nous voulons pouvoir vérifier s'il se donne et nous vous demandons de noter chaque fois la leçon que vous aurez faite.

Maintenant, il est utile de fixer pour chaque classe le programme de l'enseignement antialcoolique, en le fractionnant par périodes, comme on le fait pour toutes les branches d'enseignement. Ce sera un guide pour l'instituteur, qui devra, en outre, avoir à sa disposition des ouvrages où puiser les notions à donner.

Comme conclusion aux considérations qui précèdent, la Commission scolaire de la Chaux-de-Fonds a voté à l'unanimité la résolution suivante :

L'enseignement antialcoolique est introduit dans les écoles primaires, à titre d'essai. Cet enseignement sera donné sur les bases suivantes :

1. A partir de la quatrième classe, une heure sera consacrée chaque semaine à cet enseignement.

2. Chaque instituteur ou institutrice donnera cet enseignement à l'occasion d'une branche quelconque du programme et à l'heure qui lui conviendra.

3. L'instituteur notera le sujet de chaque leçon donnée et la branche choisie.

4. Le programme, fractionné par périodes bimestres, sera soumis aux membres du corps enseignant et approuvé par la Commission scolaire. Il devra reposer sur le principe de l'abstinence pour les enfants et de la modération pour les adultes.

ED. CLERC.

LETTRÉ DE PARIS

Le début d'une nouvelle année invite aux inventaires, aux règlements de comptes, aux examens de conscience, aux récapitulations. Et puisque ma tâche personnelle dans la rédaction de ce journal consiste à vous retracer, mois par mois, les faits saillants de notre vie pédagogique, il me semble que le sujet qui s'impose à votre correspondant parisien est de faire le bilan des réformes projetées ou entreprises en 1904 pour porter remède à la « crise de l'enseignement primaire », ce mal violent dont aurait pu périr, avant son complet achèvement, l'œuvre scolaire de la troisième République.

Vue d'ensemble et de haut, la question apparaît sous un aspect doublé : situation matérielle et morale des instituteurs, recrutement et formation du personnel enseignant.

I. — La nécessité depuis longtemps évidente 1° de donner aux instituteurs un traitement qui leur permette de vivre et de faire vivre leurs familles, et 2° de régler leur avancement de telle manière que leurs ressources s'accroissent normalement et du même pas que les charges de la vie, cette nécessité a fait éclore une foule de projets de loi qui ne sont pas venus en discussion au Parlement, mais qui, passionnément débattus dans la presse et dans les réunions d'Amicales, ont eu pour résultat très appréciable de tirer au clair les revendications jusqu'alors confuses des intéressés, de préciser leurs besoins et de les mettre en balance avec les ressources budgétaires, de faire écarter les solutions extrêmes et impossibles, d'éclairer l'opinion sur ce qui *peut* et *doit* être immédiatement réalisé. Je rappelle, en remontant de deux ou trois ans en

arrière, les projets Maurice Faure, Carnaud, Bepmale, Charpentier, Chaumet, etc. Le plus récent, celui de *M. Simyan*, a eu enfin la chance de voir l'accord se faire sur lui dans la Chambre, dans le pays, dans les Associations amicales d'instituteurs. Sa caractéristique est, comme on l'a dit avec précision, de donner aux légitimes réclamations des maîtres une satisfaction moyenne et d'espacer sur quatre années les sacrifices à demander au budget. L'administration centrale s'y est ralliée et s'est employée, s'emploiera encore de toutes ses forces à le faire réussir.

Il est intéressant de savoir comment cette administration, toute pleine de bon vouloir, s'y est prise pour aplanir ou résoudre les difficultés que l'adoption du projet Simyan devait rencontrer sur sa route. *M. Gasquet*, directeur de l'enseignement primaire au Ministère, a lui-même pris la peine de nous renseigner sur ce point dans le discours qu'il a prononcé, le 5 novembre, au banquet des anciens élèves de l'École normale d'Auteuil. Voici ses propres paroles :

« Tout d'abord, vous le savez, nous avons partagé la besogne en deux parties, en deux campagnes. La première campagne a été consacrée à donner aux instituteurs un statut nouveau, une charte nouvelle, à remplacer cet odieux pourcentage, qui n'était odieux que parce qu'il n'avait jamais pu jouer normalement ; à le remplacer par une sorte d'avancement automatique qui donne à chaque instituteur la vision très nette de l'avenir qui lui est réservé et des promotions auxquelles il a droit. Il a fallu inscrire 17 millions répartis sur le budget de plusieurs années pour réaliser un projet qui assure cet avantage considérable de permettre aux instituteurs de toucher le traitement des classes supérieures plusieurs années avant l'époque où autrefois ils pouvaient l'espérer.

» Maintenant c'est le traitement même de l'instituteur qu'il s'agit d'augmenter. Quand j'ai fait l'évaluation des propositions que Monsieur Simyan nous soumettait, j'avoue que j'ai été effrayé de voir qu'aux 17 millions déjà consentis par Monsieur Rouvier, le terrible défenseur des finances publiques, il allait falloir ajouter 23 nouveaux millions. Nous les avons répartis sur quatre exercices, estimant que nous ne devons pas les répartir sur un nombre d'années plus considérable, attendu que le projet sur l'avancement des instituteurs les fait changer d'une classe à l'autre tous les cinq ans et que les deux réformes devaient se pénétrer et se compléter.

» Monsieur le Ministre de l'Instruction publique a regretté de ne pouvoir à la tribune proposer de lui-même ces deux réformes auxquelles il consent dans son cœur et dont il se laissera arracher très facilement l'approbation par MM. les Députés.

» C'est M. le Ministre des Finances qu'il s'agit de convaincre : la Commission du Budget essaiera de le faire ; elle a promis de trouver dans les disponibilités les 6 millions nécessaires pour la première des quatre annuités. Il est à croire que les députés de la Chambre, engagés par leurs promesses, ne se montreront pas réfractaires au vote d'un projet qui vous satisfera et qui, je puis vous l'assurer, me donnera à moi-même la plus grande satisfaction ».

L'espoir exprimé par M. Gasquet dans ces dernières lignes ne devait pas tarder à se réaliser. En effet, la journée du 15 novembre a fait franchir une nouvelle étape — et qui semble décisive — au projet Simyan, attendu que la Chambre a accordé les 6 300 000 francs nécessaires pour qu'il soit appliqué en 1905. Et, ce qui est particulièrement important à relater, c'est que cette première mesure a été votée par simple voie budgétaire, sans que le projet Simyan eût été porté à l'ordre du jour ; et c'est encore qu'elle n'a rencontré qu'une très faible opposition de la part du gouvernement, gardien du Trésor, à qui l'on a facilement démontré que cette nouvelle dépense ne mènera pas l'Etat à sa ruine, puisque les recettes de l'exercice courant dépasseront les évaluations budgétaires de la jolie somme de cent millions.

Il reste à savoir maintenant si le Sénat, quand le budget de l'instruction publique lui sera soumis, ratifiera le vote de la Chambre ; et cette incertitude est le nuage qui plane encore sur notre satisfaction. Je crois cependant qu'une attitude ferme du Ministère, et particulièrement du Ministre des Finances, aura raison des résistances qui pourront se produire dans la Haute Assemblée.

De la situation pécuniaire de l'instituteur dépend très étroitement sa situation morale : et je désigne plus particulièrement sous ce nom deux choses : 1^o la considération qui s'attache à sa fonction et à sa personne ; 2^o son indépendance vis-à-vis des partis politiques. Or, la première, si elle a grandement bénéficié de tout ce que la République a fait pour relever l'enseignement populaire, n'est pas encore partout, dans notre pays de France, ce qu'il faudrait qu'elle fût. Quant à la seconde, nous savons trop bien qu'elle n'a pas grandi — au contraire ! — depuis les temps où Jules Ferry en proclamait l'absolue nécessité. Ainsi donc, en améliorant la situation matérielle de l'instituteur, on travaille indirectement à rendre meilleure aussi sa situation morale, et il n'y a nul doute que celle-ci en ait besoin. Eh bien ! c'est justement cette portée supérieure que la Chambre a donnée à son vote du 15 novembre. M. Doumer, président de la Commission du budget, l'a dit expressément en quelques paroles nobles d'inspiration et de ton, que j'ai grand plaisir à faire passer sous vos yeux :

« Il importe, Messieurs, que les maîtres de la jeunesse soient choisis parmi l'élite intellectuelle du peuple et que nous leur offrions, pour les attirer, une situation suffisante. En agissant ainsi, j'ajoute que nous voulons assurer la dignité de la vie à nos instituteurs. Il importe qu'ils n'aient pas constamment à solliciter, à frapper à la porte du Parlement et à se faire les clients de telle ou telle personne, de tel ou tel parti.

» Nous entendons les mettre en dehors, au-dessus de nos divisions politiques, de nos luttes de partis, les empêcher de tomber au rôle d'agents électoraux, pour les laisser tout à leur grande tâche, qui est de préparer à la France des générations de bons citoyens ».

(*La fin prochainement.*)

H. MOSSIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Société pédagogique vaudoise.** — Le dimanche 22 janvier, a eu lieu à Moudon, sous la présidence de M. Antoine Pache, instituteur, une assemblée en vue du prochain Congrès de la Société pédagogique vaudoise.

Au nombre des assistants étaient MM. *Guez*, préfet du district de Moudon ; *Sonnay*, préfet du district d'Oron ; *Charles Pasche*, président du Tribunal d'Oron, plusieurs députés, le *Comité de la S. P. V.* et une douzaine d'instituteurs, délégués des districts d'Oron et de Moudon.

Sur la demande de l'un des membres présents, M. *Meyer*, président de la S. P. V., donne quelques explications relatives au prochain Congrès, dont la partie officielle comprendra, entre autres, le rapport de M. *U. De Riaz*, sur la question des *écoles primaires supérieures* et la *revision des statuts* de la Société.

Il s'agit, tout d'abord, de fixer la date de cette réunion. Pour diverses raisons (cantine et décoration), elle ne peut être éloignée de la *Fête cantonale des Chanteurs vaudois* qui a lieu à la fin de mai. Après une assez longue discussion, on se décide pour les 2 et 3 juin.

Les divers comités de la fête sont ensuite constitués et l'on procède à la nomination de leurs présidents et secrétaires. — M. *Guez*, préfet, est acclamé président d'honneur et M. *Antoine Pache*, président effectif du comité général.

M. *Henri Cornaz*, instituteur à Lucens, secrétaire du comité d'organisation, donne lecture d'un budget approximatif établi pour la circonstance.

Aux recettes figure une somme de 900 fr. (neuf cents francs), produit des cotisations mensuelles payées depuis près de deux ans par les instituteurs et institutrices des districts de Moudon et d'Oron. Ce chiffre éloquent prouve, mieux que des paroles, leur désir de bien recevoir leurs collègues et leur attachement sincère à la S. P. V.

Nous souhaitons vivement qu'ils soient récompensés de leurs peines par le beau temps d'abord et surtout par un grand nombre de congressistes. Ils l'auront bien mérité.

X.

† **Josué Henchoz.** — Dimanche, 8 janvier, une foule recueillie, toute la population du petit vallon de l'Étivaz, accompagnait au champ du repos la dépouille mortelle de M. Josué Henchoz, ancien instituteur.

M. Josué Henchoz fut instituteur à l'Étivaz de 1857 à 1872.

Il entra d'une manière bien particulière dans la carrière de l'enseignement : Membre de la Commission scolaire de Château-d'Œx, de laquelle dépendaient autrefois les classes de l'Étivaz, il apprend un jour que personne ne se présentant pour repourvoir la place de régent de cette paroisse, ses collègues proposaient tout simplement de fermer l'école ! — Indigné, et sans plus réfléchir, M. Henchoz offre de remplir cette fonction provisoirement, plutôt que de voir toute une contrée privée des bienfaits de l'instruction.

Cette proposition fut naturellement acceptée, et le provisoire dura 15 ans, à la satisfaction générale. Josué Henchoz avait trouvé sa voie ! Intelligent et observateur, sans être jamais sorti de son vallon natal, il était arrivé, par de solides lectures et la réflexion, à acquérir une somme de connaissances considérable.

Ce qu'il fut comme instituteur, la population actuelle de l'Etivaz le prouve ! Ennemi de la routine, il savait communiquer à ses élèves le goût de l'instruction et de la lecture. C'était un éducateur dans le vrai sens du mot ; il avait compris que le maître doit s'attacher à développer chez l'enfant la conscience et la volonté en même temps que l'intelligence.

M. le professeur Paul Chapuis, décédé l'année dernière, et qui fut pasteur à l'Etivaz pendant un an ou deux, n'avait pas tardé à découvrir quelle nature d'élite était Josué Henchoz. Des relations, faites de respect et d'affection réciproques, ne tardèrent pas à les unir et se continuèrent pendant toute leur carrière. M. Henchoz s'intéressait vivement aux grands problèmes religieux, et M. le professeur Chapuis lui avait dédié son ouvrage : *Du surnaturel*, études de philosophie et d'histoire religieuses.

En 1872, atteint par la maladie, M. Josué Henchoz dut donner sa démission ; mais il continua, comme membre de la Commission scolaire, à travailler au progrès de sa chère école.

Jusqu'à la fin, et malgré de cruelles souffrances, qu'il supporta en chrétien, il témoigna d'un grand intérêt pour toutes les questions scolaires.

Avec M. Josué Henchoz disparaît, non pas un homme quelconque, mais une individualité comme nous souhaitons d'en voir beaucoup dans notre corps enseignant.

Que sa famille affligée reçoive ici l'expression de notre vive et respectueuse sympathie.

E. G.

NEUCHÂTEL. — La Chaux-de-Fonds. — Les cours de travaux manuels font suite à l'enseignement frœbelien et sont répartis sur les six années d'enseignement primaire ; les élèves passent deux ans dans chacune des divisions : cours élémentaires, cartonnage, travail du bois. Ces cours sont facultatifs et gratuits. Les effectifs sont les suivants :

Cours élémentaires	472 élèves
» de cartonnage	354 »
» de travail du bois	268 »
Total	1094 élèves

Il y a 60 cours donnés par 19 institutrices et 19 instituteurs, qui ont tous suivi des cours normaux.

Ces travaux manuels figurent au budget scolaire pour 5760 fr. affectés aux traitements et 1750 fr. aux matières premières. En outre les élèves pédagogues reçoivent des cours de cartonnage et de travail du bois qui coûtent 930 fr.

La Commission scolaire vient de publier le programme des cours. C'est un beau volume, qui a pour auteur M. R. Steiner, instituteur, membre du comité de la Société suisse pour l'enseignement des travaux manuels. On peut l'avoir au prix coûtant de fr. 3,50 en s'adressant au soussigné.

ED. CLERC, directeur.

JURA BERNOIS. — Ecole normale du Jura. — Les examens du brevet primaire auront lieu : A Porrentruy, examens écrits, 23, 24 et 25 mars ; oraux, 7 et 8 avril ; examens de promotions, 1er avril ; d'admission 3 et 4 avril.

A Delémont, examens écrits, 20, 21 et 22 mars; oraux, 5 et 6 avril; d'admission, 10 et 11 avril.

Caisse d'assurance des instituteurs. — Un correspondant du *Berner Schulblatt*, M. Th. M., trouve qu'en demandant une représentation plus forte des instituteurs jurassiens dans les conseils administratifs de la caisse d'assurance des instituteurs, nous avons inauguré un système de réclamations acrimonieuses et déplacées. Sur une vingtaine de personnes qui font partie de l'administration, du bureau et du contrôle de cette institution, le Jura n'a que deux représentants et cela devrait suffire. Nous croyons, au contraire, qu'à la prochaine occasion favorable, le Jura-Nord devra chercher à obtenir aussi une représentation. Les plaintes concernant les primes à payer ne sont pas rares dans la région et un homme de confiance serait un intermédiaire précieux entre les assurés et l'administration centrale. Le correspondant prétend que si l'assemblée des délégués avait nommé l'inspecteur protestant Gobat en qualité de membre du comité pour représenter le Jura catholique, on n'entendrait pas aujourd'hui de récriminations injustifiées. Pour tranquilliser le correspondant, nous pouvons lui déclarer franchement que nous n'aurions pas accepté ces fonctions. En dehors des personnes compétentes ayant les connaissances techniques nécessaires, nous estimons que c'est au corps enseignant lui-même à veiller à la bonne marche de la caisse d'assurance. Et quand il se plaint, il vaut mieux le conseiller et l'éclairer que lui fermer la bouche. Le Jura-Nord a ses représentants dans toutes les commissions de l'Etat, dans le tribunal cantonal, dans le gouvernement. Par une entente loyale, il arrivera aussi à faire entendre sa voix et à exercer sa légitime influence dans la direction de la caisse d'assurance. Ce sont ces vœux qui nous ont été exprimés assez souvent et que nous avons reproduits brièvement dans l'*Educateur*. Nous ne supposons pas qu'une question d'équité, sinon de justice, serait vue par le côté mesquin des personnalités et traitée avec des gros mots au lieu de bonnes raisons.

H. GOBAT.

VALAIS. — Enseignement industriel. — Sur la proposition du Département de l'instruction publique, le Conseil d'Etat a nommé une commission chargée de l'organisation de l'enseignement industriel. En font partie : MM. Nattermod, préfet des études ; Kalbermatten, architecte ; Wolf, professeur ; Hanni, ingénieur ; de Werra, professeur ; Pellissier, négociant ; Pillonel et Seiler.

La Société industrielle et commerciale de Sion prévoit grand bien de l'organisation future. Elle attend, avec un intérêt marqué, les conclusions de cette commission. Cette dernière, avant d'élaborer son rapport, devra trouver un terrain d'entente avec la commission de l'école réale de Brigue.

FRIBOURG. — Enseignement antialcoolique. — Le 2 juin 1898, la Société fribourgeoise d'éducation, réunie à Guin, avait préconisé dans les écoles un enseignement antialcoolique occasionnel. Ce n'est pas trop s'avancer que de supposer, avec la *Ligue de la Croix*, que cette décision avait été un peu oubliée. Cependant la Direction de l'Instruction publique avait fait distribuer aux écoles, fin 1903, un manuel antialcoolique. M. l'inspecteur scolaire Gréber, a voulu faire un pas de plus et a demandé, il y a quelques semaines, de pouvoir organiser, dans les écoles de son ressort, un enseignement antialcoolique régulier. M. le Conseiller d'Etat Python l'a autorisé à prescrire une demi-heure d'enseignement antialcoolique hebdomadaire.

Si nous ne nous trompons pas, c'est la première fois qu'en Suisse, l'enseignement antialcoolique régulier est introduit dans tout un district.

PARTIE PRATIQUE

Le Baromètre.

Introduction. — Quel temps fait-il ? — Quel instrument consultez-vous pour vous assurer approximativement du temps qu'il fera demain ? — Du thermomètre ou du baromètre ? — Pourquoi ? — Nous parlerons du baromètre.

I. *Qu'est-ce que le baromètre ?* — C'est un instrument servant à mesurer la pression de l'air atmosphérique. L'air pèse ; un litre d'air à 0°, au niveau de la mer pèse 1,29 g. L'air étant très compressible, il en résulte que les couches inférieures sont très denses, c'est-à-dire que le poids d'un décimètre cube d'air diminue à mesure qu'on s'élève. La hauteur de l'atmosphère étant inconnue, on a cherché à évaluer la pression qu'elle exerce au moyen des baromètres qui mesurent directement cette pression.

II. *Baromètre à mercure.* — Il se compose d'un tube de verre de huitante centimètres de longueur, fermé à une extrémité et fixé sur une planchette graduée. On le remplit de mercure, puis on le retourne verticalement en plaçant l'extrémité ouverte dans un verre contenant aussi du mercure. La colonne s'abaisse dans le tube laissant au-dessus d'elle un espace vide appelé *chambre barométrique* ou *vide Torricelli*, du nom de l'inventeur de l'instrument. La hauteur de la colonne de mercure est de septante-six centimètres au niveau de la mer. Si au lieu de mercure on prenait de l'eau, puis qu'on fasse le vide dans le tube, cette eau s'élèverait mais ne dépasserait pas un certain niveau qui est au bord de la mer de 10,33 cm. de hauteur. Mais la construction, la manipulation d'un pareil instrument ne serait ni pratique ni commode. En remplaçant, comme on le fait, l'eau du tube par du mercure qui est 13,6 fois plus lourd, la colonne soulevée sera 13,6 fois moins haute, soit 76 centimètres.

III. *Rapports entre le baromètre et l'altitude.* — Puisque c'est la pression atmosphérique qui soutient la colonne de mercure dans le tube du baromètre, il est certain que la hauteur du liquide variera avec l'altitude du lieu où l'on est. On constate que le baromètre baisse à mesure qu'on s'élève, mais cette baisse n'est pas toujours la même pour un égal nombre de mètres, puisque la densité diminue. La hauteur barométrique n'est donc pas identique sur tous les points de la terre. De plus, en un même point, elle varie suivant diverses circonstances, surtout au moment des orages. Quant à l'altitude, cela est tout simple, puisque bien évidemment, plus on s'élève, moins on a d'air au-dessus de soi. Conséquence : moins l'air pèse, moins il peut soutenir de hauteur de mercure.

IV. *Valeur de la pression.* — En prenant comme mesure moyenne, au niveau de la mer, une hauteur de 76 centimètres de mercure ou 10,33 mètres d'eau, sur chaque centimètre carré la pression atmosphérique a une valeur de 1,033 kg. C'est ce que l'on appelle *atmosphère* de pression.

Le corps d'un enfant de dix ans a environ un mètre carré de surface ou dix mille centimètres carrés ; il supporte donc une pression de 10330 kg., qu'il ne sent pas, comme le poisson ne souffre nullement de celle de l'eau. L'air étant en communication, par la bouche, avec l'intérieur de la poitrine, nous ne pouvons nullement être écrasés, parce que cette poussée s'exerce bien également sur tous les points de notre corps ; de plus, il n'y a pas de raison pour qu'une partie cède plutôt qu'une autre. Au sommet du Mont-Blanc, la pression n'est plus que de 0,570 kg. par cm².

V. *Variations.* — Le baromètre varie dans un même lieu, avec l'heure, et d'un jour à l'autre. Dans notre pays les variations régulières ont peu d'importance, car elles sont très faibles. En général, dans les chaudes journées le baromètre baisse l'après-midi et commence à remonter le soir. Dans le courant de l'année il y a deux maxima et deux minima. Les maxima ont lieu en août et décembre ; les minima en avril et novembre. La variation moyenne est très différente suivant les mois ou les saisons. Elle est presque deux fois plus forte en hiver qu'en été. Une baisse de 1 mm. en juillet a la même importance qu'une baisse de deux millimètres en janvier. Pendant le mois, les variations augmentent d'amplitude vers les centres polaires et diminuent, deviennent très faibles sous l'équateur. Pour comparer deux baromètres, placés à des niveaux différents, il faut les réduire à la même température, zéro, et au même niveau ; 760 millimètres a été choisi comme niveau commun de comparaison.

VI. *Espèces de baromètres.* — Il y a différentes espèces de baromètres qui ont aussi différentes formes. Les plus employés, jusqu'à nos jours, sont ceux à mercure. On choisit ce liquide parce que c'est le plus dense, le moins volatil et qu'il ne mouille pas le verre. Il importe pour cet usage que le mercure soit parfaitement pur, exempt d'oxyde, autrement il fait la *queue*, c'est-à-dire adhère au verre et le ternit. De plus, s'il est impur, sa densité change, par conséquent la hauteur du baromètre est trop grande ou trop petite.

Le baromètre à mercure est souvent remplacé par le baromètre anéroïde.

VII. *Baromètre anéroïde.* — Il est sans mercure. Il se compose d'une ou de plusieurs boîtes métalliques vides d'air. Lorsque la pression atmosphérique augmente, les diverses boîtes tendent à se déformer ; elles se compriment. Un levier y est adapté ; à son extrémité est une plume qui marque sur un cylindre enregistreur les variations de pression ou de dépression. C'est l'anéroïde Richard.

Une autre variété du même baromètre indique les variations au moyen d'une aiguille qui se meut sur un cadran gradué. Il n'est formé que d'une seule ampoule métallique, une sorte de lentille vide d'air. L'axe de l'aiguille indicatrice pénètre dans la boîte. Il est mis en mouvement par des déformations de l'ampoule qui se bombe ou s'aplatit suivant que la pression augmente ou qu'elle diminue.

VIII. *Utilité.* — Le baromètre est très utile pour annoncer les changements de temps. Les médecins s'en servent en outre pour mesurer la hauteur d'une montagne ou d'un édifice, d'après l'abaissement que subit la colonne de mercure ; les aéronautes s'en servent pour s'assurer s'ils montent ou s'ils descendent, une fois arrivés dans les hautes régions de l'atmosphère.

Il ne faut pas oublier que le baromètre n'est destiné qu'à mesurer le poids de l'air. Pour qu'il soit vraiment utile il faut savoir s'en servir. Lorsque le baromètre monte ou descend lentement, soit pendant deux ou trois jours, vers *beau* ou vers *pluie*, il résulte d'un grand nombre d'expériences que les indications fournies par cet instrument sont absolument probables. Quant aux variations brusques, rapides dans l'un ou dans l'autre sens, elles présagent le mauvais temps ou le vent.

A. DEPIERRAZ.

Comment on recherche la densité absolue des minéraux.

(*Annuaire du Bureau des Longitudes ; note de M. Damour.*)

On concasse le minéral, on le fait passer successivement à travers deux tamis.

Le premier ne doit laisser écouler que des fragments de la grosseur d'une graine de pavot, mêlés d'une poudre plus ou moins fine. Le second, à mailles plus serrées, sépare cette poudre. On lave les fragments, on les fait bouillir dans de l'eau distillée, puis on les introduit, encore humides, dans un creuset de platine portant une anse de même métal. Ce creuset a été préalablement taré dans l'air et aussi dans l'eau. Le tout est suspendu à l'un des plateaux d'une balance de précision par un fil fin en platine, et plongé dans un vase contenant de l'eau distillée. On note la température de l'air ambiant et l'on établit l'équilibre entre les plateaux. On retire alors de l'eau le creuset avec son contenu; on le remplace par des poids qui donnent ainsi le poids total de la matière et du creuset dans l'eau. Retranchant la tare du creuset pesé dans l'eau, on a le poids exact de la matière dans l'eau.

Laissant la matière dans le creuset, on fait sécher le tout à une étuve dont la température n'excède pas $+ 70^{\circ}$ à $+ 80^{\circ}$ C. Après complète dessiccation, on porte le creuset avec son contenu sur le plateau de la balance et, après avoir rétabli l'équilibre, on retire le tout, puis on le remplace par des poids. Retranchant la tare du creuset, on a le poids de la matière pesée dans l'air.

EXEMPLE

Orthose du mont Saint-Gothard.

Poids de la matière et du creuset dans l'eau	4,807 g.
A déduire : poids du creuset dans l'eau	2,974 g.
Reste : poids de la matière dans l'eau	1,833 g.
Poids de la matière et du creuset dans l'air	6,123 g.
A déduire : poids du creuset dans l'air	3,106 g.
Reste : poids de la matière dans l'air	3,017 g.
Poids de la matière dans l'air	3,017 g.
Poids de la matière dans l'eau	1,833 g.
Différence :	1,184 g.

d'où

$$\frac{3,017}{1,184} = 2,548 = \text{densité à } + 12^{\circ} \text{ C.}$$

GRAMMAIRE CRITIQUE

Le tiret.

Le tiret ou trait d'union est d'origine relativement récente. Au témoignage de Firmin Didot, il date de 1573. A partir de ce moment, on s'en est beaucoup servi. Qu'on en ait abusé ne serait rien. Le danger c'est d'en mal user ou d'en user et de s'en passer tour à tour sans apparence de raison, tant dans les mots doubles que dans les locutions composées.

On l'a supprimé dans <i>contretemps</i>	et conservé dans <i>contre-cœur</i> .
» » <i>entretenir</i>	» <i>entre-bâiller</i> .
» » <i>portecrayon</i>	» <i>porte-plume</i> .
» » <i>eau de rose</i>	» <i>eau-de-vie</i> .
» » <i>arc de triomphe</i>	» <i>arc-en-ciel</i> .
» » <i>au dedans et au dehors</i>	» <i>au-dessus et au-</i> [<i>dessous</i>].

On l'a supprimé dans <i>face à face</i>	et conservé dans <i>tête-à-tête</i> .
» » <i>c'est à savoir</i>	» <i>c'est-à-dire</i> .
» » <i>adrienne que pourra</i>	» <i>sauve-qui-peut</i> .

Sur quoi reposent ces distinctions ?

Pour les locutions composées, le plus simple et le plus naturel ne serait-il pas de décider la suppression définitive ?

Pour les mots doubles ou juxtaposés, deux règles ont été proposées : souder les mots toutes les fois que le soudage est possible, dans les autres cas faire disparaître le trait d'union, ainsi qu'on a fait en 1878 pour tous les mots précédés de *très*. Par exemple, dire sans tiret et en soudant les mots :

Contrecoup, contrepied, contrejour, contrelettre, comme on dit *contrepois, contredit, contrepoison, contredanse* ; — *entrechoquer, entretemps*, comme on dit *entrefaites, entrepont, entresol, entrefilet, entremêler, entreposer* ; — *tire-bouchon*, comme on dit *tourneris* et *tournebroche* ; — *pass partout*, comme on dit *passport* ; — *portecigare, portemonnaie, portemontre, portevieux, porteclefs*, comme on dit *porteballe, portefaix, portemanteau, portefeuille*, et laisser tomber dans *portecigare* le signe du pluriel qui n'a pas plus de raison d'être que dans *portefeuille*.

Dire sans souder les mots mais sans tiret :

Pot au feu comme *pot au lait* ; — *belle de nuit* comme *bleu de ciel* ; — *char à bancs* comme *fil à plomb* ; — *eau forte* comme *eau blanche* ; — *état major* comme *tierce majeure* ; — le *Théâtre français* comme *la Comédie française*.

Et appliquer la même règle aux formes redoublées : *moi même, eux mêmes, cet homme ci, cette femme là*, ainsi qu'aux constructions interverties : *dors-tu, puissé-je*.

En d'autres termes et d'une façon générale, il semble que le tiret n'ait de sens et par suite de valeur orthographique que :

1. Lorsqu'il remplace en fait la conjonction d'union ou la préposition de dépendance : un dictionnaire *français-latin*, c'est-à-dire un dictionnaire *français et latin*, un enfant *sourd-muet*, l'armée *franco-russe*, *trente-trois*, *timbre-poste*, *hôtel-Dieu*.

2. Lorsqu'il est destiné à indiquer une concomitance, une connexité intime : une tragédie *mort-née*, un *aveugle-né*, un *président-né*.

3. Lorsqu'il marque un lien de parenté : *petit-fils, grand-oncle*.

4. Lorsqu'il sert à caractériser, par le rapprochement de deux mots qui, isolés, n'offrent plus le même sens, un usage spécial, technique : le *grand-livre*.

(Rapport présenté à l'Académie française en 1893.) O. GRÉARD.

Les *tolérances orthographiques* admises dans les examens et concours d'Etat depuis 1901, ont sanctionné le point de vue ci-dessus en n'exigeant pas l'usage du trait d'union dans les noms composés.

Le rapport de M. *Paul Meyer*, présenté en juillet 1904 au Ministre de l'Instruction publique de France, ne parle point du trait d'union, mais sur d'autres points, il se rattache à l'opinion de M. Gréard.

DICTÉE

Le collégien.

Le collégien est un être avide de grand air, d'espace et de liberté. Il court, bondit, s'ébroue, tombe, s'égratigne, se heurte, se tape, se relève et s'élance.

Il est ingénieux et subtil, réfléchi aux choses qui méritent la peine, attentif à ce qui vaut une attention.

Il sait se gréer un canot, se construire un cerf-volant, fabriquer une fronde, se tailler une gaule, s'arrondir une palette ; il sait siffler entre deux doigts mis dans la bouche ; il sait lancer les pierres, faire des ricochets et bombarder les chats ; il sait toutes les règles des jeux, tous les prix des timbres, toutes les allées de traverse, tous les endroits où il y a des souterrains.

Il est franc comme l'or et brave comme un soldat.

Il ne connaît ni la peur, ni la menterie. Il se ferait plutôt couper en quatre que de rapporter ou trahir.

Il a son point d'honneur et sa délicatesse, impatient à l'insulte, prompt à la vengeance. Sensible et bon à sa manière, large de son argent, tendre pour les petits.

Il a poussé comme un fruit de saveur et de santé sur le rameau des vieilles institutions républicaines.

PHILIPPE MONNIER.

VOCABULAIRE : (donnez l'explication des mots suivants):

S'ébrouer, subtil, se gréer, le cerf-volant, la fronde, la gaule, le ricochet, l'allée, le souterrain, le point d'honneur, la délicatesse, la vengeance, la saveur, l'institution.

Faire écrire la dictée à l'imparfait de l'indicatif.

Faire souligner les verbes pronominaux.

Faire trouver les pronoms et les qualificatifs.

Famille de mot : fruit.

Homonymes : gaule, Gaule, franc (qual.), franc (monnaie), Francs (peuple barbare).

PAUL CHAPUIS.

RÉCITATION

Degré inférieur.

Le petit oiseau.

Sur cette neige froide et blanche,
Enfant, vois ce petit oiseau
Qui doucement crie et se penche,
Sans trouver le moindre morceau.
Jette-lui quelque graine,
Tu le verras joyeux :
En partageant sa peine,
Toi, tu seras heureux !

(E. N.)

Mon chat.

Connaissez-vous mon joli chat
Angora ?
Avez-vous vu sa tête fine
Si mutine ?
Sa belle queue et son poil gris
De souris ?
On voit à sa démarche grave
Qu'il est brave !

Son court museau, ses yeux brillants
Sont charmants.
Il dresse en l'air quand il sommeille
Son oreille.
Lorsqu'on le flatte gentiment,
Doucement
Il vous frôle et se pelotonne,
Puis ronronne.

Il s'étend et fait le gros dos,
Mais c'est faux
Que de prétendre qu'il est traître ;
Moi, son maître,
Je dis qu'il est aussi gentil
Que joli.
Sans égratigner, de sa patte
Il vous flatte !

Mais il ne faut pas l'agacer,
Le pincer,
Tirer sa queue ou sa moustache !
Il se fâche,
Il vous regarde avec des yeux
Furieux,
Et de sa griffe il vous attrape,
Puis s'échappe !

Franchement, pour un animal
Est-ce mal
De se venger quand on le blesse ?
— Qu'on le laisse !
Je sais bien que lorsqu'il a pris
La souris,
Il est cruel, impitoyable,
Condamnable !

Mais convenez qu'il a raison
Tout de bon,
De nous détruire ces rongeurs
Ennuyeuses.
Je l'aime bien, mon joli chat
Angora
On voit à sa démarche grave
Qu'il est brave.

M^{me} CHALIÈRE.

ARITHMÉTIQUE

Degré supérieur.

Mélanges.

1. Je mélange 6 q. de blé à f. 18,75 le q., 9 q. à f. 17,50 et 59 à f. 17,20.
Quel sera le prix du q. de mélange ? *Rép. : f. 17,36.*
2. On mélange 4,8 hl. de vin à f. 37,25 l'hl., 3,26 hl. à f. 38,50 et 1,94 hl. à f. 39,50. Quel sera le prix de l'hl. de mélange ? *Rép. : f. 38,094.*
3. J'achète 5,8 kg. de café à f. 1,35 le kg. que je mélange avec 4,9 kg. à f. 1,50 et 4,3 kg. à f. 1,80. Quel sera le prix du kg. de ce mélange ? *Rép. : f. 1,53.*
4. On mélange 690 kg. de farine à f. 25,50 le q., 385 kg. à f. 27 le q. et 125 kg. à f. 26,40. Combien devra-t-on vendre le quintal de mélange si l'on veut faire un bénéfice de f. 24 ? *Rép. : f. 28,075.*
5. Léon mélange 940 kg. d'avoine à f. 17,50 le q., 675 kg. à f. 18,— et 885 kg. à f. 20. Quel sera le prix de la tonne de ce mélange ? *Rép. : f. 18,52.*
6. J'ai 15 kg. de café à f. 2,40 le kg. Combien devrai-je y mélanger de café à f. 1,80 pour que le prix du kg. soit de f. 2,25 ? *Rép. : 5 kg.*
7. Je mélange 7,2 kg. de thé à f. 7,50, 9,6 kg. à f. 6,25 et 8,2 kg. à f. 5. Combien devrai-je vendre le kg. de mélange si je veux faire un bénéfice total de f. 15 ? *Rép. : f. 6,80.*
8. Je mélange 256 l. de vin à f. 31,25 l'hl. et 240 l. à f. 37,50 l'hl. Combien devrai-je ajouter d'eau pour que le l. de mélange revienne à f. 0,34 ? *Rép. : 4 litres.*
9. Paul a 36 kg. de café à f. 1,50 le kg. Combien devra-t-il ajouter de café à f. 1,35 pour que le kg. de mélange vaille f. 1,40 ? *Rép. : 72 kg.*

10. Un boulanger a 960 kg. de farine à f. 23,75 le q. Combien devra-t-il y ajouter de farine à f. 24,50 pour que le q. vaille f. 24 ? *Rép. : 480 kg.*

11. Un épicier achète 145 kg. de riz à f. 0,48 le kg. Combien devra-t-il ajouter de kg. à f. 0,45 pour vendre le kg. de mélange f. 0,50 et faire un bénéfice de f. 10 ? *Rép. : 142 kg.*

12. On mélange 72 l. d'huile à f. 2,50 le l. et 45 l. à f. 2,20. Combien devra-t-on ajouter d'huile à f. 2,10 pour que le l. de mélange coûte f. 2,25 ? *Rép. : 216,45 l.*

13. Je mélange 715 l. de vin à f. 38 l'hl. et 285 l. à f. 40 l'hl. Combien devrai-je vendre le ddal. du mélange si je veux faire un bénéfice de 20 % ? *Rép. : f. 9,26.*

14. On a du vin à f. 0,48 le l. et de l'autre à f. 0,44. Dans quelle proportion devra-t-on les mélanger pour obtenir 800 l. à f. 0,45 ? *Rép. : 200 l. à f. 0,48 et 600 l. à f. 0,44.*

F. MEYER.

COMPTABILITÉ — CLASSE DE FILLES — OBJETS DE LINGERIE

I. Degré moyen.

Prix de revient d'un pantalon pour dame.

A combien revient le pantalon de dame que votre grande sœur vient de confectionner, connaissant ce qui suit :

Il a fallu m. 1,5 de toile à fr. 0,60 ; m. 1,5 de broderie à fr. 0,60 et de la chevillière pour fr. 0,10. La façon coûte fr. 2 et la marque fr. 0,20.

Réponse : il revient à fr. 4,10.

Prix de revient d'un pantalon pour dame.

Il a fallu : m. 1,5 de toile à fr. 0,60		90
» m. 1,5 de broderie à fr. 0,60		90
» Chevillière		10
La façon coûte	2	—
La marque		20
		<hr/>
Le pantalon revient à	4	10

II. Degré supérieur.

Prix de revient d'une chemise de nuit pour homme.

Quel est le prix de revient d'une chemise de nuit pour homme, s'il faut : m. 4 de toile à fr. 0,60 ; payée comptant avec un escompte du 2 % ; m. 2,10 de galon à fr. 0,26 ; 3 boutons de nacre à fr. 0,05 pièce ? Il faut ajouter fr. 2,60 pour la façon (col rabattu) et fr. 0,15 pour la marque.

Réponse : elle revient à fr. 5,67.

Prix de revient d'une chemise de nuit pour homme.

Il a fallu : m. 4 de toile à fr. 0,60	fr 2,40		
Escompte 2 %	0,05	2	35
» m. 2,10 de galon à fr. 0,20			42
» 3 boutons de nacre à fr. 0,05			15
La façon coûte		2	60
La marque			15
			<hr/>
La chemise revient à		5	67

J. F. M.

Nous prions nos abonnés de réserver bon accueil au remboursement qui leur sera adressé incessamment.

Gérance de l'Éducateur.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

2^e SERVICE

Université et Cultes.

St-CERGUES. — Le poste de pasteur de la paroisse de St-Cergues est au concours.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique et des cultes (2^e service), avant le 31 janvier, à 6 heures du soir.

AVIS DE CONCOURS

ÉCOLE NORMALE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Les postes suivants sont mis au concours.

1. **Direction** (13 à 15 heures de pédagogie théorique et pratique), Fr. 5000 plus haute paie.
2. **Langue et littérature françaises**, 24 heures à Fr. 200 plus haute paie.
3. **Mathématiques, Sciences naturelles**, 25 heures à Fr. 200 plus haute paie.
4. **Histoire, Géographie, Instruction civique**, 17 heures à Fr. 200 plus haute paie.

Le Directeur devra tout son temps à l'École normale et les titulaires des postes 1, 2 et 3 ne pourront donner des leçons dans d'autres établissements scolaires : toutefois le professeur du poste n° 4 pourra être autorisé par le Département de l'Instruction publique à donner quelques heures de leçons dans d'autres établissements.

Comptabilité, 3 heures — langue allemande, 5 heures à Fr. 200 plus haute paie.

Dessin géométrique, 2 heures — dessin artistique, 7 heures — chant et musique, 7 heures à Fr. 175 plus haute paie.

Écriture, 5 heures — ouvrages, 6 heures — travaux manuels, 9 heures — économie domestique, 2 heures — gymnastique, 5 heures à Fr. 150 plus haute paie.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 février 1905, au Département de l'Instruction publique. Entrée en fonctions au début de l'année scolaire nouvelle (15 avril 1905).

Le Conseil d'Etat pourra modifier, suivant les circonstances, l'organisation des postes et procéder à des nominations provisoires.

Neuchâtel, 17 janvier 1905.

Le Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Instruction publique,
ED. QUARTIER-LA-TENTE.

Jeune homme instruit, parlant et écrivant correctement l'allemand et l'italien, et possédant les éléments du français et de l'anglais,

CHERCHE PLACE

dans **institut, maison d'éducation ou famille**, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la **langue française**. Prétentions modestes. Adresser les offres à **Chr. Schmid**, Directeur de l'Orphelinat d'**Hérisau** (Appenzell).



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS



J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.



EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournir gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

La Fabrique suisse d' **Appareils de Gymnastique**

DE

R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan 1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896

offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour
la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES

DE

SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustré, s'adresser au représentant général,

H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

!! OCCASION !!

Ayant ouvrage à double, j'offre les 68 premières livraisons du **Dictionnaire géographique** de la Suisse, pour 27 fr. (tome I, reliure cuir, ayant coûté 5 fr. 50), à charge de continuer l'abonnement au prix réduit. Adresse : Corbaz, Jussy, Genève.

Institut pour

Directrice : M^{lle} WENTZ
Villa Verte, Petit-Lancy
GENÈVE

A côté de la Chapelle. Arrêt du tramway.

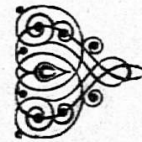
Bègues
Consultations
tous les jours
de 1 à 4 h.
Téléphone 3470.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

Les
MACHINES A COUDRE



SINGER



qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR

Le plus grand **progrès** réalisé ;
Les **perfectionnements** les plus récents ;
Marche la plus douce ;
Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier**, etc.

Ce succès immense et sans précédent

prouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre

SINGER

Paiements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

L'Orphéoniste

Nouvel Harmonium portatif

Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé : un **harmonium transportable**, de dimensions restreintes, et conservant malgré tout son caractère. **L'Orphéoniste**, quoique d'un prix bien modeste joint encore à ces qualités celles d'être solide et de posséder un son des plus agréables, noble et doux, et cependant puissant.

Il est d'une utilité incontestable par exemple pour le Missionnaire, l'Évangéliste et devient indispensable aux Sociétés Chorales, ainsi qu'aux petits Orchestres. C'est aussi l'ami du Débutant.

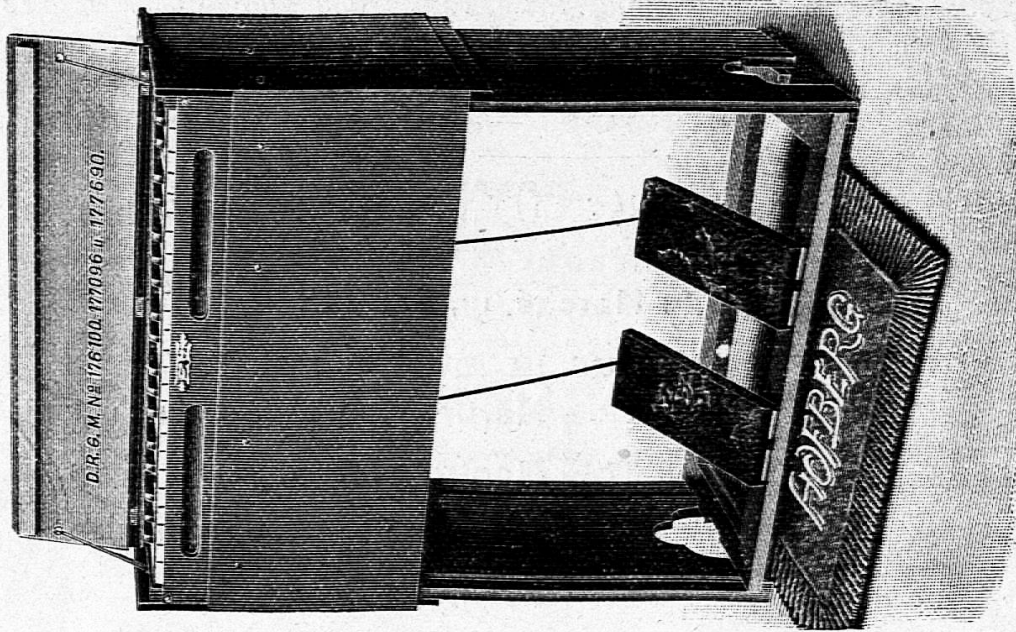
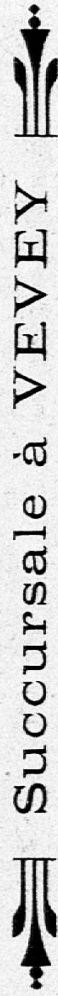
Dimensions :

Ouvert : hauteur 77cm, longueur 64cm, larg. 30cm. — Fermé : 34 × 64 × 30cm.

L'ORPHEONISTE a 4 jeu 8', 3 1/2 octaves mi-la, 42 touches, et ne coûte que **Fr. 98.**—

FETISCH FRÈRES

Facteurs de Pianos et Harmoniums à LAUSANNE



Plié et fermé, cet Harmonium représente une malle portée au moyen d'une poignée en cuir placée derrière l'instrument. Poids 13 kg.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLI^{me} ANNÉE — N° 5.

LAUSANNE — 4 février 1905.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : Paul-E. Mayor, instituteur, Lavey-Village.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Ecole normale de Delémont.

I. Concours d'admission de nouvelles élèves.

Conformément à la loi du 18 juillet 1875, une nouvelle série d'élèves sera admise, au printemps prochain, à l'Ecole normale de **Delémont**. Les aspirantes sont invitées à se faire inscrire, jusqu'au 11 mars, auprès de la Direction de cet établissement.

Elles joindront les pièces suivantes à leur demande :

- 1^o Un extrait de naissance ou un acte d'origine ;
- 2^o Un certificat médical, indiquant si elles ont été vaccinées, ainsi que les vices constitutionnels dont elles pourraient être atteintes.
- 3^o Un certificat concernant l'éducation, le caractère et l'instruction de l'aspirante, délivré par l'instituteur et approuvé par la commission d'école.

Ces deux dernières pièces seront remises sous pli cacheté.

Pour le certificat médical, on demandera un formulaire à la Direction de l'Ecole normale.

L'examen d'admission aura lieu à l'Ecole normale de **Delémont** dès le 10 avril; un avis ultérieur informera les intéressées des jours qui seront désignés.

On est prié de donner l'adresse exacte des parents ou du tuteur de l'aspirante.

II. Examens en obtention du diplôme d'institutrice d'école primaire.

Ces examens auront lieu à l'Ecole normale de **Delémont**, aux dates ci-après :

- 1^o Examens écrits, les 20, 21 et 22 mars, dès 8 heures du matin.
- 2^o Examens oraux, les 5 et 6 avril, dès 7 1/2 heures du matin.

Les aspirantes sont invitées à se faire inscrire jusqu'au **25 février** à la Direction soussignée, en lui adressant les pièces prescrites à l'art. 3 du règlement du 2 avril 1885.

Berne, le 22 janvier 1905.

Direction de l'instruction publique.

M^{CE} BOREL & C^{IE} - NEUCHÂTEL
· SUISSE ·



DESSIN · GRAVURE
· CARTES GÉOGRAPHIQUES ·
CARTES HISTORIQUES · STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
· CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE ·

Jeune homme instruit, parlant et écrivant correctement l'**allemand** et l'**italien**, et possédant les éléments du français et de l'anglais,

CHERCHE PLACE

dans **institut**, **maison d'éducation** ou **famille**, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la **langue française**. Prétentions modestes. Adresser les offres à **Chr. Schmid**, Directeur de l'Orphelinat d'**Hérisau** (Appenzell).

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

VIENT DE PARAITRE

Lectures primaires , par E. FOUTEY. 200 morceaux choisis d'auteurs français, avec des explications, des questions et des devoirs. Cours moyen.	1 fr. 50
Les Engrais de la vigne , par C. MICHAUT et V. VERMOREL.	3 fr. 50
Sur la pierre blanche , par ANATOLE FRANCE.	3 fr. 50
La Vallée diplomatique . Roman, par L. DE TINSEAU.	3 fr. 50

Envoi à l'examen sur demande.

EN SOUSCRIPTION

Les grandes cultures du monde

Leur histoire, leurs exploitations, leurs différents usages.

Histoire naturelle populaire

Sous la direction et avec préface de **M. le Dr J.-E. van Someren Brand**, avec la collaboration des plus éminents spécialistes de divers pays.

700 illustrations directes par la photographie.

Cet ouvrage sera complet en douze livraisons.

Prix de la livraison : **75 cent.**

S'inscrire à la

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne.

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

I

nstitut pour

Directrice : M^{lle} WENTZ
Villa Verte, Petit-Lancy
GENÈVE

A côté de la Chapelle. Arrêt du tramway.

B

ègues

Consultations
tous les jours
de 1 à 4 h.
Téléphone 3470.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

La Fabrique suisse d'Appareils de Gymnastique

DE

R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan 1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896

offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour
la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES

DE

SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustré, s'adresser au représentant général,

H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

JEUNE FRANÇAISE OU SUISSE

sera reçue dans **Pensionnat anglais** pour cinquante francs par mois. Références échangées. Confortable milieu. S'adresser à **Miss Heppel**, Hendon Collège, **Londres.** H. 585 X.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

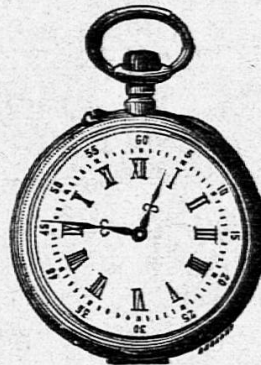
DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE



CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.